

N° 2026 - 012

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux

Vu les articles L2212.1 à L2212.5 et L2213.1 à L2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2001-251 du mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2 et R411-1 à R411-32,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 24 novembre 1967, modifié le 23 juin 2021 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu le règlement de voirie communal approuvée par la délibération n°2022-106 en date du 8 décembre 2022 ;

Vu la demande de l'entreprise CORREIA TERRASSEMENT, 13 Allée de Beau Vallon 33370 POMPIGNAC

**ARRETE****ARTICLE 1er** -

L'entreprise CORREIA TERRASSEMENT est autorisée à effectuer des travaux de création d'un regard de branchement sur le réseau des eaux pluviales sis 3, Chemin de la Peyrine sur la commune de Carignan de Bordeaux 33360.

**ARTICLE 2** -

**L'intervention aura lieu le 29 janvier 2026 pour une durée de 2 jours.**

**ARTICLE 3** -

Pendant la durée des travaux réalisés, la vitesse sera limitée à 30 km/h, le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier.

**ARTICLE 4** -

La signalisation et la matérialisation du chantier seront à la charge de l'Entreprise et **conformes à la réglementation en vigueur** et devront être rigoureusement respectées. Toutes dispositions seront prises pour la sécurité des usagers de la voie publique (signalisation temporaire, cohérente, visibilité des carrefours, etc...). Un aménagement sera mis en place pour la circulation des piétons, obligation de prendre le trottoir d'en face avec une signalisation appropriée.

**ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :**

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne

Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux

L'entreprise CORREIA TERRASSEMENT, 13 Allée de Beau Vallon 33370 POMPIGNAC.

Fait à Carignan de Bordeaux,  
Le 27 janvier 2026

Pour le Maire Empêché,  
le premier adjoint  
Frederic Passieu

